VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf: 129P/13

N/Réf.: AVL/KD/BXL-2.2393/s.551

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Princesse Clémentine, 1. Surhaussement d'un entrepôt.

Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

(Dossier traité par : Mme M.-L. Cartal.)

En réponse à votre lettre du 19 février 2014, en référence, reçue le 21 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 mars 2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de la gare de Laeken, sise rue du Champ de l'Eglise, 2.

Elle vise la surhausse de 3 étages d'un entrepôt de plein pied, à côté du chemin de fer, pour y installer 2 appartements.

A l'examen du dossier, il apparaît que l'intervention n'aurait pas d'impact sur ni depuis le bien classé. Elle demande que la hauteur ne dépasse pas le faîte du voisin et que le RRU soit respecté.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO M.-L. ROGGEMANS

Secrétaire Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre);

- A.A.T.L. - D.U.: Mme B. Annegarn (+ par mail: M. Fr. Timmermans);

- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;

- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).